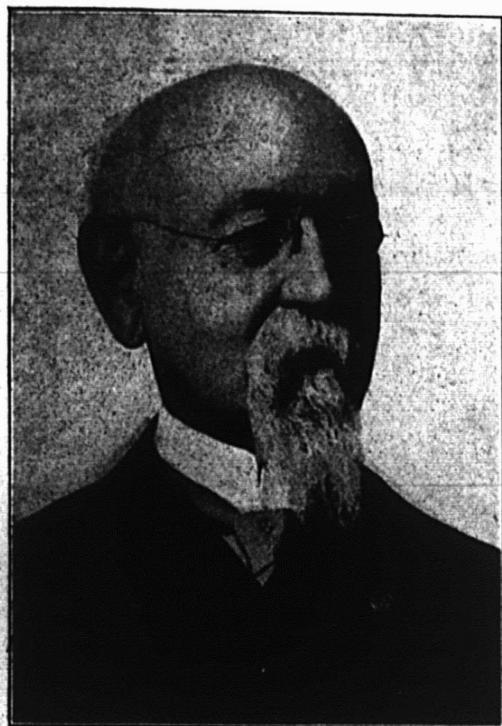


## DOCUMENTS ET INFORMATIONS



**M. G. H. MILLEN, LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA  
E. B. EDDY CO.**

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, c'est M. George H. Millen qui a été nommé Président de la E. B. Eddy Co., Limited, de Hull Qué., en remplacement de feu M. W. H. Rowley, décédé subitement à Toronto le 12 janvier dernier.

M. Millen est né à Glen Falls, N. Y., le 23 octobre 1838 et est un vétéran de la guerre civile, ayant combattu avec le Nord tout le temps de la grande lutte. Il entra chez M. E. B. Eddy en 1866 et fut étroitement associé avec M. Eddy et la E. B. Eddy Co., Limited, pendant des années.

Comme surintendant de la partie mécanique, il fit preuve d'une remarquable habileté et d'une grande puissance de travail, améliorant et étendant la machinerie et l'équipement de la grande usine pour la fabrication des allumettes et du papier. A la mort de M. Eddy, en 1906, il fut nommé administrateur-adjoint, avec M. Rowley, et conserva cette position jusqu'à son élection à la présidence de la compagnie, il y a quelques jours.

M. Millen mérite bien ses nouveaux honneurs et ses nombreux amis et admirateurs du Canada se réjouiront de cette distinction à laquelle son caractère génial le désignait.

En outre du nouveau président, la Compagnie Eddy a élu M. John F. Taylor, secrétaire, et M. David Tilley, trésorier, au bureau de direction.

Ces messieurs font partie de la Compagnie depuis nombre d'années et sont particulièrement qualifiés pour porter leurs nouvelles responsabilités.

### UNE INSUFFISANCE DE LA LEGISLATION

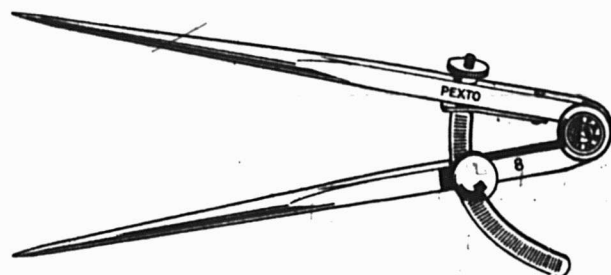
L'Association des Marchands-Détaillants du Canada, Incorporated, a déjà souligné à plusieurs reprises la situation privilégiée faite aux employés du Gouvernement Fédéral, du fait que leur salaire est insaisissable, et du tort sérieux qui en résultait pour les marchands-détaillants. Il y a là, en effet, une injustice flagrante qu'il conviendrait de faire cesser.

Les employés des postes, de l'Intercolonial Railway et

autres, se trouvent protégés contre toutes saisies de salaire pour cette raison inadmissible qu'ils sont employés du Gouvernement Fédéral et qu'en conséquence leur salaire est à l'abri de tout créancier. On imagine tous les abus que ce régime a provoqués. Sûrs de ne pouvoir être inquiétés, certains acheteurs peu scrupuleux — ils sont heureusement en petit nombre — s'approvisionnent sans calculer et au moment de régler leur compte, loin de s'exécuter ils trouvent plaisants le tour joué au marchand trop confiant qui est victime à la fois et de son client peu délicat et de la loi insuffisante.

Il y a lieu de songer sérieusement à intervenir pour changer cet état de choses et nous encourageons vivement l'idée des marchands-détaillants de soumettre le cas à la Législature Provinciale de Québec en proposant un article de loi permettant d'atteindre dans leur salaire les débiteurs, fussent-ils au service du Gouvernement Fédéral.

### LE COMPAS-MARQUEUR No 165.



En réponse à la demande pour un compas-marqueur qui combine la beauté du dessin et du fini et la solidité de construction, la Peck, Stow & Wilcox Company of Southington, Conn., et Cleveland, Ohio, a ajouté le compas-marqueur No 165 à sa ligne actuelle. Ce nouvel article, de l'avis des manufacturiers, dépasse tout autre compas-compteur, tant par sa belle apparence que par sa durée exceptionnelle et sa commodité d'emploi.

La partie supérieure des tiges est parfaitement carrée, tandis que la partie inférieure se termine en longue pointe, les pointes étant soigneusement trempées. La vis à main est grosse, de forme attrayante et a un bord noueux. Des ailes noueuses prennent et tiennent le point spécial sur la vis à main. La tête est grosse, symétrique et fixe. Le bel étui en cuir ajoute encore au caractère attrayant du No 165.

### ELEVAGE DU MOUTON.

Le sol du Canada est aussi favorable à l'élevage du mouton qu'à celui des bestiaux, des chevaux ou des porcs. Cependant nous constatons que ces derniers se sont rapidement développés ces trente-cinq dernières années, tandis que le nombre des moutons, durant cette période, a notablement diminué. Diverses raisons sont données pour expliquer ce fait.

Le prix de la viande du mouton et celui de la laine ont baissé; l'élevage, conduit sans soins, n'a rapporté que de maigres bénéfices.

Cependant l'éleveur de moutons qui n'a pas laissé périliter son affaire et l'a continuée d'une façon normale, a récolté le fruit de son labeur, a vendu ses bêtes à de bons prix et s'est trouvé possesseur de terres plus étendues et plus riches.

On s'est beaucoup occupé de l'industrie du bétail et du porc, mais les cultivateurs n'ont montré que de l'indifférence à l'égard du mouton.

(A suivre page 42.)